



Ambassade Royale du  
Danemark

# APPUI A L'AUTONOMISATION ECONOMIQUE DES FEMMES START UP 2017 LIGNES DIRECTRICES

---

## 1 Contexte et objectifs de l'appel à projets

La réduction des disparités liées au genre et le renforcement de la participation des femmes au développement sont essentiels non seulement pour la construction d'une société juste, mais aussi une condition préalable pour instaurer durablement le développement économique et social prôné par le PNDES.

L'égalité des genres, avec la prise en compte de la dimension équité, signifie que les femmes et les hommes ont les mêmes droits d'accès aux services sociaux de base, les mêmes opportunités pour participer aux décisions politiques et économiques, les mêmes droits à la protection légale et de jouissance de tous les autres droits tels que prévus dans la déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Burkina Faso, à l'instar de la plupart des Etats africains, est signataire de documents visant l'égalité des sexes, tels que la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Plate-forme d'action de Beijing et la Déclaration solennelle de l'Union africaine sur l'égalité des sexes. Toutefois, l'impact réel de l'application et la traduction de ces instruments internationaux dans les systèmes sociaux, politiques et judiciaires au niveau national, n'a pas transformé de manière significative les rapports sociaux de genre en termes d'accès aux opportunités.

Cela dit, la marche vers l'équité genre se veut irréversible.

Pour y contribuer des partenaires techniques et financiers ont mis en place le Fonds Commun Genre en 2005 avec pour objectif global de contribuer au renforcement de la durabilité des actions en matière de genre à travers l'amélioration des mécanismes de coordination et de promotion des approches innovantes.

Les résultats fixés sont les suivants :

- Le FCG est un instrument de coordination pertinent des PTF au service de la promotion de l'égalité femme /homme.
- Des initiatives stratégiques pour la réduction des inégalités homme/femme sont soutenues.
- Les initiatives appuyées par le FCG ont un impact sensible sur la réduction des inégalités homme/ femme.
- Les capacités des OSC à suivre et évaluer les politiques et les actions en matière de genre sont renforcées.
- Les financements du FCG ont permis aux OSC d'initier, d'accompagner, d'influencer les décisions en matière d'égalité homme/ femme.

Un portefeuille d'actions majeures est donc développé sous la houlette des membres que sont les Ambassades du Danemark et de Suède, le Bureau de Coopération suisse, le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), Le fonds des nations Unies pour l'Enfance (UNICEF). Dans la dynamique de renforcement de l'autonomisation des femmes, les Membres du FCG ont mis en place un projet proactif dénommé « Start Up ».

Il s'agit de contribuer à l'accélération de l'autonomisation économique des femmes par l'appui à des initiatives d'entrepreneuriat féminin partant du principe de la difficulté d'accès au financement pour les femmes porteuses de projets innovants.

En 2016, quatre Start Up ont été sélectionnés pour une phase pilote d'une année à hauteur de 145 millions de francs CFA avec l'accompagnement d'un prestataire pour le coaching et le mentoring. Cette stratégie innovante permet de palier quelques-unes des entraves que les femmes et les jeunes filles rencontrent dans l'entrepreneuriat. Il s'agit notamment de l'accès aux crédits, de l'accès aux fonds de garantie, et de la valorisation des initiatives d'autonomisation économique des femmes. Ainsi, le Fonds Commun Genre par cette approche, entend promouvoir l'incubation de projets porteurs, le mentoring des lauréates et la création de passerelles d'opportunités avec des institutions à même d'en garantir la pérennisation. Les quatre projets en cours sont les suivants :

1. Projet DomHelp pour les services d'aide à la personne et l'aide à domicile, (formation et placement des « Filles de ménage »)
2. Promotion de l'hygiène des femmes et des jeunes filles par l'utilisation des serviettes hygiéniques lavables au Burkina Faso,
3. Projet Bio Karil pour la promotion des produits bio à base du beurre de Karité,
4. Renforcement et diversification des services du Magazine d'actualité féminine Queen Mafa

Ces projets sont dans leur phase de mise en œuvre. Une capitalisation sera faite en fin d'année 2017 afin de montrer la plus-value de l'autonomisation économique des femmes par la stratégie des Start up.

Les lignes directrices ci-après libellées visent à capitaliser cette expérience en cours et à inscrire le projet Start Up dans une dynamique davantage en adéquation avec les missions du FCG et garantissant la pérennité, la reproductibilité et l'efficacité des initiatives accompagnées. Pour ce faire, cette proposition est bâtie autour de la mise en place d'un dispositif d'incubation<sup>1</sup>.

## 2 Eligibilité

Les Start up du Fonds Commun Genre s'adressent aux filles et femmes ayant des idées de projet d'entreprise innovante immédiatement réalisable ou en phase de croissance et ayant un fort potentiel de marché significatif au Burkina Faso. L'entreprise doit être créée, dirigée, et contrôlée par des filles/femmes ayant entre 18 à 50 ans.

### **Important :**

- **Les services techniques de l'Etat ne seront pas éligibles** à cet appel à projets.
- Les associations, ONG, Groupements et Coopératives ne sont pas éligibles à l'appel à projets concernant les Start up.

---

<sup>1</sup> Un incubateur d'entreprises ou un accélérateur de startup est une structure d'accompagnement de projets de création d'entreprise. L'incubateur peut apporter un appui en termes d'hébergement, de conseil et de financement, lors des premières étapes de la vie de l'entreprise. À la différence d'une pépinière d'entreprises ou d'un hôtel d'entreprises, un incubateur s'adresse à des sociétés très jeunes ou encore en création, et leur propose un ensemble de services adaptés.

## 2.1 Thématiques

Les thématiques éligibles à l'appel à projets Start up sont les suivantes :

- Technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- Energies renouvelables ;
- Eau et assainissement ;
- Hygiène/cosmétique ;
- Coiffure
- Restauration ;
- Commerce de biens et de services.

**NB : Les projets proposés doivent s'exécuter sur l'étendue du territoire Burkinabè.**

## 2.2 Durée et clôture des projets

Les projets sont financés pour une période d'au moins un (01) an à partir de la date du 1<sup>er</sup> versement.

## 3 Modalités de soumission et conditions d'éligibilité

### 3.1 Dépôt des projets par les promotrices

Les femmes intéressées par le présent appel à projets (et remplissant les conditions d'éligibilité) sont invitées à déposer leurs projets suivant les canevas et les conditions requises auprès de Diakonia, Gestionnaire du Fonds Commun Genre.

### 3.2 Structure chargée de l'accompagnement

Une organisation (incubateur) sera recrutée préalablement pour assurer l'accompagnement des bénéficiaires retenus pour la réalisation de leur projet. Son rôle d'appui est d'accompagner et coacher pour renforcer les capacités des bénéficiaires à conduire leur projet sous le contrôle du Gestionnaire du Fonds Diakonia. Le rôle de l'incubateur est aussi d'aider les bénéficiaires à développer, à piloter et à suivre leur projet sur le plan technique et financier. L'incubateur devra avoir le profil d'une entreprise à caractère social ou une association spécialisée dans les AGR. Une fois recruté, l'incubateur participe avec les membres et le gestionnaire à la sélection des bénéficiaires. Sur une base contractuelle avec le gestionnaire, l'incubateur est en charge de la gestion technique et financière du portefeuille des bénéficiaires. Il devra également avoir une forte expérience en recouvrement des créances.

### 3.3 Nombre de projets par postulante

**Toute personne physique ou morale intéressée par le présent appel à projet ne peut soumettre qu'un (01) projet** pour cet appel à projets pour **une (01) thématique**. Une postulante ou promotrice qui dépose deux dossiers verra ses deux dossiers rejetés.

### 3.4 Conditions d'éligibilité des porteuses de projets

- être une personne physique de nationalité burkinabè âgée de 18 à 50 ans;

### 3.5 Cohérence avec les politiques, stratégies, normes nationales

Les actions proposées doivent correspondre aux thématiques correspondantes (cf. plus haut). **De plus, les interventions recherchées doivent être en cohérence avec les politiques, stratégies, normes nationales**, priorités du Gouvernement notamment avec :

- les référentiels nationaux et internationaux de développement (ODD, CEDEF, PNDES) ;
- les politiques et programmes sectoriels en matière de genre/ Politique Nationale Genre, - Plan d'action du Fonds Commun Genre, la Stratégie de développement de l'entrepreneuriat féminin etc. ;

Les promotrices sont invitées à se rapprocher du Ministère de la Femme de la Solidarité Nationale et de la Famille, du MINEFID, des agences d'appui et de recherche, des projets et programmes, **pour tirer parti des ressources techniques qui existent**, notamment en matière de :

- politiques, stratégies ou normes nationales ou régionales et priorités;
- référentiels ou itinéraires techniques, modules de formation, exemples de bonnes pratiques ;
- d'approches innovantes;
- d'études et des documents sur les secteurs porteurs
- centres de ressources ou d'appui technique qui seront utilisés durant le projet ;

Ces différents points seront intégrés dans la grille de notation du projet en termes de cohérence avec les politiques, stratégies et normes nationales et régionales, ou de qualité technique et faisabilité du projet.

### 3.6 Type d'interventions recherchées ou non éligibles

**Les types d'interventions recherchées sont :**

- des projets non conjoncturels mais structurants ou reproductibles,
- des projets privilégiant la lutte contre la pauvreté et le développement économique et le bien-être de la femme/fille et partant de la famille;
- des projets dont l'engagement de la promotrice est affirmé et qui s'appuient sur des expériences antérieures probantes ;
- des activités génératrices de revenus ou créatrices d'emploi ;
- les projets permettant des bénéfices multiples, à la fois économiques et sociaux.

**Les projets suivants seront notamment privilégiés :**

- les projets destinés aux groupes sociaux les plus défavorisés (femmes/, enfants et jeunes, handicapés). Le mieux étant qu'ils soient conçus par ces groupes mêmes – et ayant un fort impact social et économique ;
- les projets ayant des retombées sur la vie des femmes et des filles

**Les types de projets ou de demandes non éligibles sont:**

- les projets d'aide d'urgence et d'aide alimentaire ;
- les projets d'achat ou de construction / réhabilitation de terrains, de bâtiments ou de bureaux ;
- les projets à caractère privé n'ayant pas de plus-value ;
- les projets de nature idéologique ou partisane, politique ou religieuse ;
- les subventions aux systèmes de microfinance ;

- le financement d'amortissements ou de déficits.

#### **4 Coûts éligibles, et modalités de gestion**

- 4.1 Les montants éligibles seront définis dans les Termes de référence de l'incubateur.**
- 4.2 La dotation faite aux bénéficiaires n'est pas une subvention. Sous la diligence de l'incubateur, il s'agit d'un prêt sans intérêt dont le remboursement est échelonné suivant un chronogramme proposé par l'incubateur.**
- 4.3 En fonction des propositions des incubateurs à recruter, des mécanismes de réinvestissement du capital recouvré auprès des bénéficiaires seront explorés.**

#### **5 Critères et mécanismes de sélection**

Les projets seront sélectionnés selon les modalités d'un concours de projets. Ils sont notés selon une grille de notation comprenant les critères suivants :

- engagement, expérience et capacité technique du demandeur (ou de l'opératrice d'appui le cas échéant) ;
- cohérence, pertinence du projet et contribution aux priorités nationales et régionales, ainsi qu'à l'objectif ou à la thématique ;
- faisabilité technique et opérationnelle, inclus réalisme des coûts ;
- impacts (socio-économiques, environnementaux), inclus les groupes défavorisés ;
- durabilité.

#### **6 Procédures de soumission**

##### **6.1 Langue**

Les dossiers de demande doivent être rédigés en français.

##### **6.2 Format**

Chaque demande doit être déposée **en format «papier» en trois exemplaires et une copie de tout le dossier physique en format numérique avec clé USB.**

Les dossiers doivent être remis sous enveloppe scellée (fermée et si possible cachetée), indiquant :

- la mention « Appel à projet FCG START UP 2017 à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des projets » ;
- le nom de la promotrice ;
- la thématique concernée.

##### **6.3 Lieux de dépôt**

**Les demandes sont à déposer au Secrétariat de Diakonia sis à la Pâte d'Oie à l'adresse : Diakonia, Bureau Pays du Burkina Faso, Rue : Bagem Nini, Secteur : 52, Arrdt : 12, Patte**

d'oie, derrière la station Shell Ouagarinter, Tél: (00226) 25 38 01 31 / 25 38 01 32, Fax: (00226) 25 38 01 33, Email: [burkina@diakonia.se](mailto:burkina@diakonia.se).

La promotrice élargira dans le registre ouvert. Aucune disposition ne sera prise par les centres de réception pour la gestion des envois par voie postale. Aucun dossier déposé ne pourra être retiré. Tout dossier déposé deviendra la propriété du FCG et ne pourra pas être restitué.

#### **6.4 Documentation et canevas**

Les documents relatifs à l'appel à projets (lignes directrices, TDRs, Canevas de rédaction) sont disponibles sur le site du FCG [www.fondscommungenre.org](http://www.fondscommungenre.org).

#### **6.5 Clarifications**

Une réunion d'information et de clarification se tiendra à Ouagadougou et à Bobo Dioulasso une semaine après le lancement effectif de l'appel.

Les promotrices peuvent demander des clarifications auprès de Diakonia à l'adresse suivante : [yempabo.naba@diakonia.se](mailto:yempabo.naba@diakonia.se)

#### **6.6 Calendrier de dépôt des demandes**

La date limite de dépôt des demandes est fixée du 02 au 03 Novembre 2017 au plus tard à 12 heures TU au Secrétariat de Diakonia (Adresse : Diakonia, Bureau Pays du Burkina Faso, Rue : Bagem Nini, Secteur : 52, Arrdt : 12, Patte d'oie, derrière la station Shell Ouagarinter, Tél: (00226) 25 38 01 31 / 25 38 01 32, Fax: (00226) 25 38 01 33, Email: [burkina@diakonia.se](mailto:burkina@diakonia.se)).